



DECLARATION LIMINAIRE
CTL CONJOINT DIRCOFI-DRFIP NORD

22 JANVIER 2014



La conférence de presse de F. Hollande confirme l'inflexion donnée par les vœux présidentiels. Le Président assume le choix d'une politique libérale. Ce faisant, il tourne le dos aux salariés.

Sous-estimant la gravité de la situation de la France, il avoue du même coup l'échec et l'inefficacité des politiques mises en œuvre depuis son élection. Ce sont ces politiques qu'il entend cependant poursuivre et amplifier au service des entreprises.

En écho au patronat, le Président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire les charges des entreprises et leurs contraintes. Il engage donc une nouvelle étape de cadeaux au patronat et pour la première fois il exonère les entreprises des règles qui organisent notre vivre ensemble. Il se propose de réduire les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises.

Il annonce formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale.

Rien ne garantit que l'augmentation des marges des entreprises conduise à la hausse de l'investissement et de l'emploi. En effet, depuis 30 ans l'augmentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail. En 30 ans le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 à 45 jours par an. Les seules entreprises du CAC 40 ont dégagé, en 2013, 80,6 milliards de profit et elles vont verser 39,9 milliards de dividende à leurs actionnaires soit presque autant (41,2 milliards) que le record historique de 2007.

Pour compenser ces nouveaux cadeaux, la solution de M Hollande est la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales. Le Président entend modifier de façon structurelle le rapport qu'entretiennent les français à leurs services publics. Contrairement à ce qu'il prétend c'est notre modèle social qu'il remet en cause.

Au lendemain de son élection, François Hollande avait annoncé que cette politique devait être transitoire, repoussant à 2014 l'application de son slogan de campagne « le changement c'est maintenant ».

Après avoir déréglementé le code du travail avec l'Accord National Interprofessionnel offrant plus de flexibilité au patronat pour licencier, diminuer les salaires et augmenter les durées de travail sans aucune contrepartie ;

Après avoir allongé la durée de cotisations pour les départs à la retraite et baissé le niveau des pensions ;

Après avoir confirmé les orientations prises en matière de politiques publiques notamment dans le cadre de la RGPP continuée sous le label « MAP » ;

Après s'être attaqué au pouvoir d'achat du monde du travail et des retraités (gel du barème de l'impôt sur le revenu pendant 2 ans, gel du point d'indice pour les fonctionnaires...) et laissé les grands groupes détruire l'emploi ;

Ces nouveaux cadeaux au MEDEF, financés par de nouvelles réductions des moyens de la Fonction publique, se produisent au moment où la TVA subit une hausse pour compenser la dotation de 20 milliards accordée en 2013 au titre du « crédit d'impôts compétitivité emploi ».

De plus, pour financer ce projet ainsi que les mesures d'exonérations fiscales et sociales des entreprises déjà en vigueur (200 milliards), l'objectif d'économie sur le dos des services publics de l'Etat (50 milliards) va bien plus loin que de simples ajustements budgétaires.

Pour les agents publics, ces orientations se traduisent par :

- la baisse du pouvoir d'achat conséquence du gel, sans précédent historique, de la valeur du point depuis 2010 ;
- le recul de l'âge de départ en retraite à taux plein et l'augmentation des cotisations ;
- des suppressions massives d'emplois notamment dans les ministères dits « non prioritaires » comme les ministères économiques et financiers;
- des restructurations des administrations et abandons de missions, qui provoquent le désarroi des agents et des usagers ;
- une dégradation des conditions de travail et de la santé des personnels.

C'est un choix de société qui vise à affaiblir l'intervention publique, pour libérer les marchés de toutes contraintes et de tout cadre protecteur pour les salariés afin de satisfaire à leur boulimie de profit !

Au travers de cette visée, notre administration se situe en première ligne !

Dans un climat de « fronde anti-taxe » mené par un patronat réclamant toujours plus de subventions, d'exonérations, d'aides, utilisant les médias pour assener leur vérité à l'opinion publique mais aussi de la multiplication des affaires politico-judiciaires, les agents se retrouvent directement exposés.

Après plus de 30 000 suppressions d'emplois réalisées en moins de 10 ans, la démarche stratégique poursuit avec la même cadence la réduction des effectifs et des moyens. Cette logique montre bien que nos missions sont dans le collimateur !

Confortée dans son analyse par l'avis de nombreux économistes, la CGT réaffirme que d'autres choix sont possibles, par une autre répartition des richesses ce qui implique une augmentation des salaires et une fiscalité plus juste et efficace.

Pour construire le rapport de force nécessaire pour imposer ce changement de cap, la CGT appelle le 6 février à une journée d'action interprofessionnelle pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et de meilleures conditions de travail.

Cette année, selon la DG, il faudrait se féliciter de « *la poursuite de la diminution du volume des suppressions d'emplois* ». A l'oral, monsieur Bezard était plus direct encore, lui qui parlait de« *la diminution de la pression sur les suppressions d'emplois* ».

Rien ni personne, quel que soit le discours, ne peut effacer le fait qu'en réalité il y aura moins d'emplois dans les services, avec les 1988 emplois supprimés au niveau national et que les agents vont en subir les conséquences, c'est à dire un renforcement de la pression dû à la poursuite des suppressions d'emplois.

Les états généraux organisés le 20 septembre dans la région ou le 4 décembre au niveau national ont clairement montré l'impact des suppressions d'emplois incessantes depuis 2002, tant sur les conditions de travail que sur les conditions d'exercice des missions.

Le constat sur les effets de la course folle aux suppressions d'emplois continue depuis 10 ans est sans appel. Chaque jour, la dégradation des conditions de travail s'accélère pendant que la qualité du service régresse et que la charge de travail explose.

Ces suppressions d'emplois sont un des exemples des politiques d'austérité menées contre le monde du travail.

Dans la continuité des Etats Généraux et dans l'unité, la CGT-Finances Publiques appelle à la grève le 20 mars prochain. Ce jour-là les collègues des Douanes seront aussi en lutte pour l'obtention d'un moratoire sur le plan stratégique mis en place dans leur administration.

A la demande de la CGT, vous avez convoqué ce Comité Technique Local conjoint sur l'expérimentation du recouvrement de certaines créances de la DIRCOFI Nord par le PRS de Lille qui soulève de nombreuses inquiétudes aussi bien à la DIRCOFI Nord qu'au PRS de Lille. Le PRS de Lille va se voir confier à compter du 1/02/2014 une lourde tâche nouvelle avec cette expérimentation ainsi qu'à compter du 1/09/2014 la gestion des procédures collectives sans que soit prévu le moindre renfort en personnel.

Nous constatons que les collègues n'ont pas été associés à la réflexion. Les représentants des personnels non plus !! Les documents pour aujourd'hui sont lacunaires : pas d'éléments prévu sur la charge de travail, rien sur les moyens humains nécessaires pour y faire face et absence du protocole mentionné dans le document du CTL.

Au delà de ces aspects les interrogations des collègues sont nombreuses :

Quelle sera la durée de cette expérimentation ?

Quelles sont la durée et la nature des formations prévues ?

Qu'en est-il des applications informatiques ?

Y aura-t-il un stock de créances au début de l'expérimentation ?

L'information de la société tête de groupe sera-t-elle une nouvelle prérogative du PRS ?

Bref, de nombreuses questions restent sans réponse à 8 jours du démarrage !

Dans ces conditions, il nous semble pour le moins hasardeux de tenir à tout prix ce calendrier.

Sur le fond, cette expérimentation de recouvrement à distance, est une nouvelle dégradation du service rendu aux contribuables vérifiés.

Il s'agit également d'une dégradation des conditions d'exercice des missions ; en effet, vous multipliez les interlocuteurs pour les collègues du PRS (brigades, huissiers, avocats....) mais aussi pour les vérificateurs en augmentant le nombre de services chargés du recouvrement.

Au vu des modifications apportées dans le fonctionnement des services, nous exigeons un vote à l'issue des débats.